



*Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Canton de Pont-Sainte-Maxence*

Mairie de Saint-Martin-Longueau

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2022 19H00.

Présents : M. Denis MESSIO, M. Philippe POULAIN, Mme Michelle CHAMBRELENT, M. Eric BARRUET, Mme Elisabeth BEBEN-MARQUE, Mme Nadège ROELENS, M. François LAURENT, Mme Virginie LEHMANN, M. Patrick RODRIGUEZ, Mme Catherine HIEGEL, M. Médéric PARROT, M. Benjamin LEPORCQ.

Absent (e, s, es) excusé (e, s, es) :

- Mme Isabelle JADAS, ayant donné procuration à M. François LAURENT.

Absent (e, s, es) :

- Mme Aude DEFOSSEZ, M. Teddy PEZANT,

A été nommé (e) secrétaire : M. Philippe POULAIN

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 03 novembre 2022.
- Délibération commission appel d'offre.
- Délibération délégation à la CCPOH (bâtiments travaux, transports et nouvelles mobilités).
- Délibération demande de subvention à la région (ACTes) concernant la cantine / périscolaire.
- Délibération pour la création du poste d'adjoint administratif.
- Délibération temps partiel dans la commune.
- Délibération pour les nouveaux tarifs paie à façon à compter du 1^{er} janvier 2023.
- Délibération taxe d'aménagement.
- Informations diverses.

- Ajout de la Délibération SMOA.
- Validation des membres des commissions communales et externes.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 03 NOVEMBRE 2022.

Remarque faite concernant l'abstention, lors de la validation du dernier compte-rendu et qui n'a pas été mentionnée sur l'affichage du procès-verbal.

Autre commentaire : Abstention non possible, car absent lors de la réunion du 03 novembre.

Celui-ci est approuvé à la l'unanimité.

Vote pour : 13.

**DELIBERATION COMMISSION APPEL D'OFFRE.
(Délibération n°2022-01-12/12)**

Concernant commission CAO (appels d'offres), Madame Catherine HIEGEL remplace en tant que titulaire, M. Jean-Pierre WRZOCHOL qui est décédé.

Les titulaires sont :

M. MESSIO Denis, M. RODRIGUEZ Patrick, Mme HIEGEL Catherine, M. POULAIN Philippe.

Les suppléants sont :

Mme ROELENS Nadège, M. PARROT Médéric, Mme CHAMBRELENT Michelle.

Approuvée à la l'unanimité.

Vote pour 13.

**DELIBERATION DELEGATION A LA CCPOH.
(Délibération n°2022-02-12/12)**

2 délégations à la CCPOH ont été attribuées en remplacement de M. Jean-Pierre WRZOCHOL qui est décédé :

- Bâtiments travaux : Monsieur Denis MESSIO
- Transports et nouvelles mobilités : Madame Michelle CHAMBRELENT.

Les titulaires Bâtiments travaux sont :

M. MESSIO Denis, M. RODRIGUEZ Patrick.

Les titulaires Transports et nouvelles mobilités sont :

Mme CHAMBRELENT Michelle, M. LAURENT François.

Approuvée à la l'unanimité.

Vote pour 13.

**DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION (ACTes)
CONCERNANT LA CANTINE PERISCOLAIRE.
(Délibération n°2022-03-12/12)**

Concernant le projet des futurs locaux de cantine/périscolaire, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de demander une subvention auprès de la région au titre d'ACTes sur un montant H.T estimé à 1 470 445 € pour les travaux. En effet, notre dossier est éligible à une subvention.

Afin de compléter les subventions déjà acquises :

- Conseil départemental (tranche 1) : 180 000 euros
- Conseil départemental (VRD / extérieurs) : 36 080 euros
- CAF (caisse d'allocations familiales) : 300 000 euros
- CAF : 36 959 euros + 17 966 euros en prêt remboursable sur 15 ans

Approuvée à la l'unanimité.

Vote pour 13.

**DELIBERATION POUR LA CREATION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF.
(Délibération n°2022-04-12/12)**

Le poste d'adjoint administratif est créé pour répondre au besoin de la collectivité.

Approuvée à la l'unanimité.

Vote pour 13.

**DELIBERATION TEMPS PARTIEL DANS LA COMMUNE.
(Délibération n°2022-05-12/12)**

Après avis favorable du comité technique en date du 15 novembre 2022, la commune de Saint-Martin-Longueau adopte la mise en place du temps partiel dans la collectivité.

Cela permettra aux agents qui le souhaite, de demander à travailler entre 50 et 99% de la durée hebdomadaire du service exercé par les agents du même grade à temps plein.

Approuvée à la l'unanimité.

Vote pour 13.

**DELIBERATION POUR LES NOUVEAUX TARIFS PAIE A FACON
A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023.
(Délibération n°2022-06-12/12)**

Après exposé de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal votent la convention proposée par le Centre de Gestion de l'Oise. Ce dernier met à disposition de la collectivité un fonctionnaire de son service pour établir l'ensemble des paies de la totalité de l'effectif de la commune de Saint-Martin-Longueau percevant un salaire ou une indemnité. En contrepartie, la commune s'engage à fournir tous les éléments nécessaires.

Les tarifs évoluent à partir du 1^{er} janvier 2023, le coût sera désormais de :

- 40 euros pour la création de dossiers de chaque agent à rémunérer.
- 7 euros par mois pour l'établissement du bulletin de paie.
- 7 euros par an par fiche individuelle de déclaration de salaires.

Ce service reste moins cher que si nous devions passer par un comptable.

Approuvée à la l'unanimité.

Vote pour 13.

**DELIBERATION POUR ANNULER LE REVERSEMENT D'UNE PARTIE
DE LA TAXE D'AMENAGEMENT A L'INTERCOMMUNALITE
(Délibération n°2022-07-12/12)**

Le Conseil Municipal a délibéré le 03 novembre 2022 pour la taxe d'aménagement dont 1% devait être conservée par la CCPOH (Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte).

La seconde loi de finance rectificative pour l'année 2022 a été publiée au journal officiel le 02 décembre 2022. Cette dernière est revenue sur une réforme mise en place par la loi de finances pour 2022, qui imposait un partage de la taxe d'aménagement communale au bénéfice des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale).

En effet, les sénateurs ont réussi à faire abolir le système de répartition de la taxe.

De ce fait, la délibération n°2022-09-03/11 s'annule. La taxe d'aménagement est conservée en intégralité par la commune de Saint-Martin-Longueau.

Approuvée à la l'unanimité.

Vote pour 13.

DELIBERATION MEMBRES DU SMOA (SYNDICAT MIXTE OISE-ARONDE)
(Délibération n°2022-08-12/12)

Concernant le SMOA (Syndicat Mixte Oise-Aronde), Madame JADAS Isabelle remplace en tant que suppléante, M. Jean-Pierre WRZOLCHOL qui est décédé.

Le titulaire reste M. Philippe POULAIN.

Approuvée à l'unanimité.

Vote pour 13.

VALIDATION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET EXTERNES

La liste des membres désignés dans les commissions communales et externes a été validée.

Monsieur LEPORCQ Benjamin a été supprimé de la commission urbanisme / permis de construire, afin de respecter le nombre de membres conformément au règlement intérieur.

Approuvée à l'unanimité.

Vote pour 13.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire nous informe des propositions de la commission cimetière du 03 décembre :

- La durée des concessions reste à 30 ans. Il est trop difficile de retrouver les héritiers.
- Un devis va être demandé pour évaluer le coût d'un passage à un système électrique pour le fonctionnement de la cloche.
- Prévoir éventuellement des nouvelles reprises de tombes lors du prochain budget.
- Réglementer la hauteur des cavurnes pour rester homogène.
- Demander un devis concernant l'intérieur de l'Eglise (peinture ou refaire à la chaux).

Eclairage public :

- Le SEZEO a fait intervenir Engie pour les coupures de minuit à 4h.
- Pour le soir du 24 et 31 une demande a été faite afin que les lampadaires restent allumés.

QUESTIONS

M. PARROT :

Concernant les voisins vigilants, quels sont les dates et objets des réunions depuis le début du mandat ?

Suite à la réunion du 08 décembre dernier des maires du territoire avec les autorités concernant les brigades de gendarmerie, il a été précisé que seules quelques rares communes sont suivies pour le dispositif voisins vigilants, dont malheureusement Saint-Martin-Longueau ne fait partie.

Mme Noura Kihal-Flégeau, la sous-préfète n'a pas donné de directives pour réactiver ce dispositif sur l'ensemble du territoire.

Monsieur Le Maire précise également que sa gestion et son fonctionnement demeure une compétence de la brigade de gendarmerie de Brenouille, les contenus et le nombre de réunions ne seront jamais divulgués en conseil municipal.

La répartition des membres de l'opposition n'est pas respectée dans la commission enfance.

Depuis 2 ans et demi aucune remarque n'a été observée, cette commission est en lien direct avec le Regroupement Pédagogique Intercommunal dans lequel, les membres sont à part égale avec les élus de Bazicourt.

M. RODRIGUEZ :

L'article 6 du règlement intérieur du conseil municipal précise un nombre de membres par commissions. Il doit y avoir 4 membres à la commission urbanisme / permis de construire au lieu de 5 comme proposé.

Cela a été corrigé avec le retrait de Monsieur LEPORCQ Benjamin.

Le tableau des membres de chaque commissions et syndicats est joint en annexe de ce compte-rendu.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h15.

Denis MESSIO	Philippe POULAIN	Michelle CHAMBRELENT	Éric BARRUET	Elisabeth BEBEN-MARQUE
Isabelle JADAS	François LAURENT	Aude DEFOSSEZ	Catherine HIEGEL	Virginie LEHMANN
Teddy PEZANT	Nadège ROELENS	Médéric PARROT	Patrick RODRIGUEZ	Benjamin LEPORCQ